

2025/220

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2025-060

Date de la convocation : 11/06/2025

Conseillers en exercice : 123

Conseillers présents : 63

Conseillers représentés : 16

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Désiré , 009 HERBAY Christelle , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 012 RATAUX Frédéric (Loïc 013 LALONDE) , 013 LALONDE Loïc , 014 MATAGNE Laëtitia , 015 THIERION Vincent , 019 DEGUY Bernard (Roland 022 DESTENAY) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean (Gérald 080 LORFEUVRE) , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric (Florent 036 PIERSON) , 033 VAIRY Lionel , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie (Anne 038 SEMBENI) , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny (Eric 044 POU CET) , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 052 LELOUP Nathalie , 055 VERNEL Martine , 057 DEMISSY Pierre (Christophe 060 MANCEAUX) , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy (Bertrand 068 HAULIN) , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 067 ROUSSY Elise (Emmanuel 063 AUROUX) , 068 HAULIN Bertrand , 069 ARNOULT Jean Pol , 070 GROSSELIN Jacques , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 083 FRAN CART René , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry (Thierry 086 MACHINET) , 086 MACHINET Thierry , 089 VAN DEN BERGH Charles , 091 BOUILLON Mathieu , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël (Jacques 070 GROSSELIN) , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François (Vincent 084 FLEURY) , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude (Hubert 121 RENOLLET) , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann (Dominique 105 CARPENTIER) , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège (Christophe 118 LEBON) , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise (Francis 104 BOLY) , 121 RENOLLET Hubert , 123 FRAIPONT Anne

Ont donné procuration : 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc) , 019 DEGUY Bernard (à 022 DESTENAY Roland) , 024 DE POUILLY Jean (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 032 MANESSE Jean Eric (à 036 PIERSON Florent) , 037 LEFORT Sylvie (à 038 SEMBENI Anne) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric) , 057 DEMISSY Pierre (à 060 MANCEAUX Christophe) , 059 LECLERCQ Guy (à 068 HAULIN Bertrand) , 067 ROUSSY Elise (à 063 AUROUX Emmanuel) , 085 DEGLAIRE Thierry (à 086 MACHINET Thierry) , 097 AUDEGOND Michaël (à 070 GROSSELIN Jacques) , 099 LE GALL Jean François (à 084 FLEURY Vincent) , 103 BERGERY Marie Claude (à 121 RENOLLET Hubert) , 111 DUGARD Yann (à 105 CARPENTIER Dominique) , 117 LAMPSON Nadège (à 118 LEBON Christophe) , 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis).

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'EXTENSION DES ATELIERS DES SERVICES TECHNIQUES MUTUALISES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 V,

Vu la loi du 12 juillet 1999 qui permet aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation d'équipements d'intérêt commun,
.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 03/07/2025
Et de sa publication ou notification le 03/07/2025

Vu la loi du 13 août 2004 et notamment son article 186 qui modifie la précédente loi et qui prévoit : " afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours.",

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05/11/2024 autorisant le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes pour la modernisation des ateliers des services techniques mutualisés ;

Considérant que ce fonds de concours en investissement ne peut être justifié que par la mutualisation des services techniques, il est proposé pour l'examen de cette demande de s'appuyer sur les clés de répartition des agents techniques mutualisés définies dans la convention.

En faisant cet exercice, la clé de répartition moyenne obtenue sur l'ensemble des agents techniques mutualisés présents aux ateliers (bâtiments, espaces verts et mécanique) - auxquels sont associés la Directrice des services techniques et les deux techniciens travaux neufs et maintenance - est de 12,43%.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 68 voix POUR, 7 voix CONTRE (014 MATAGNE Laëtitia, 026 LOBIDEL Alain, 033 VAIRY Lionel, 085 DEGLAIRE Thierry (Thierry 086 MACHINET), 086 MACHINET Thierry, 089 VAN DEN BERGH Charles, 093 BOUILLON Daniel) et 4 ABSTENTIONS (015 THIERION Vincent, 031 LALLEMENT Séverine, 048 FOURCART Marie Hélène, 069 ARNOULT Jean Pol) :

- **D'ATTRIBUER** un fonds de concours à la commune de Vouziers à hauteur de 12.43% des dépenses nettes réalisées, subventions et FCTVA déduits, pour les travaux de modernisation des ateliers des services techniques mutualisés,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant.

Le secrétaire de séance,


Thierry MACHINET

Le Président,


Benoît SINGLIT